



Le secteur financier suisse doit agir afin de pouvoir profiter d'un marché en croissance

Un nouvel avis de droit montre que la révision MiFID et les exigences accrues en matière de passeport seront bientôt réalité

«Je suis convaincu qu'en misant sur le développement durable, la place financière suisse peut aiguïser son profil face à la concurrence internationale tout en contribuant de manière importante à la réalisation des objectifs environnementaux et durables à l'échelle internationale.» (Ueli Maurer, étude de marché Swiss Sustainable Finance, 2018)

La place financière suisse perd du terrain

Dans les années 1990, la Suisse faisait partie des pionniers dans le domaine de la finance durable. On constate par ailleurs une évolution positive du marché: rien qu'en 2017, la hausse du volume des fonds durables en Suisse ont augmentés à 82%, pour atteindre 390,6 milliards CHF (Swiss Sustainable Finance, 2018). En plus de la fondation de Swiss Sustainable Finance, de l'antenne locale Sustainable Finance Geneva et de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR), le secrétariat du réseau «*Financial Centers for Sustainability*» est établi à Genève depuis 2018, tandis que l'université de Zurich fait partie de la nouvelle «*Global Research Alliance for Sustainable Finance and Investment*». Le secteur et les principaux intervenants se mettent à bouger. Malgré ces développements positifs, le secteur financier suisse perd de plus en plus du terrain face aux leaders du marché internationaux comme Paris ou Londres. C'est notamment ce qui ressort du placement moyen des places financières de Zurich (rang 7) et Genève (rang 26) dans le dernier *Global Green Finance Index*.

L'UE élabore des conditions cadre à la vitesse de l'éclair

L'Union européenne (UE) travaille intensément sur la finance durable depuis un certain temps déjà. En 2017, la Commission de l'UE a créé le *High-Level Expert Group on Sustainable Finance* au sein duquel des représentants du secteur et des experts ont publié en mars 2018 des recommandations sur comment la politique peut encourager ce secteur. Sur cette base, la Commission européenne a publié le plan d'action sur la finance durable (mars 2018).

Pour le mettre en œuvre, elle a présenté le 24 mai 2018 les quatre mesures d'adaptations suivantes:

- Système européen de classification unifié («taxonomie») pour permettre la distinction entre produits financiers «durables» et «non durables». Cette mesure doit permettre de prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause.
- Précision des obligations des investisseurs (souvent appelées «devoirs fiduciaires»). Les gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels devront à l'avenir démontrer comment leurs investissements s'alignent sur les objectifs du développement durable et divulguer la manière dont ils respectent ses obligations.
- Les règles proposées créent une nouvelle catégorie d'indices de référence («benchmarks») correspondant à une faible intensité de carbone (version «décarbonée» des indices standard), et un indice de référence correspondant à un bilan carbone positif.
- Les conseils aux particuliers dans le secteur bancaire et des assurances doivent à l'avenir intégrer les aspects du développement durable.

Conclusions de l'avis de droit de LCR Services AG

«*The EU Proposal changes standards in the EU financial market regulation. This raises the question whether these changes could be relevant for potential market access and passporting decisions of the EU with respect to Switzerland.*» (LCR Services AG, 2018)

La Suisse ne faisant pas partie de l'Union européenne, les questions suivantes se posent: dans quelle mesure le plan d'action sur la finance durable et les quatre premiers trains d'adaptations toucheront-ils le secteur financier suisse? Quelle influence auront-ils par exemple sur l'équivalence des lois suisses? Les mesures d'adaptation mettront-elles l'accès des instituts financiers suisses au marché européen en danger? Le WWF a donc commandé un avis de droit à LCR Services AG, afin d'évaluer les

quatre mesures d'adaptation de l'UE du plan d'action sur la finance durable. Ces quatre mesures d'adaptation:

- ... se concentrent sur deux piliers: 1) Tous les instituts financiers doivent intégrer les facteurs du développement durable dans la gestion des risques, élaborer des processus et des directives correspondantes ou les adapter, et informer publiquement à ce sujet. 2) Tous les produits portant le label «durable» doivent, à l'avenir, respecter des exigences minimales.
- ... ont une influence sur le devoir de diligence des gestionnaires de fortune et des conseillers en placement, qui doivent adapter le profil et les placements aux besoins du client.
- ... sont applicables par les instituts financiers qui proposent et vendent des prestations et des produits dans l'UE.
- ... sont pertinents pour les instituts financiers suisses qui appliquent aujourd'hui déjà les réglementations des marchés financiers de l'UE (p. ex. MIFID II et AIFMD).
- ... aggravent le risque que le droit suisse (LSFin et loi sur les fonds de placement) ne soit plus équivalent avec le droit européen (MiFID II, AIFMD).

Pour résumer, on peut également souligner le fait que les quatre mesures d'adaptation établissent une nouvelle *Soft Law* pour tous les instituts financiers, produits et prestations qui ne sont pas directement concernés par les adaptations légales. Le plan d'action sur la finance durable modifie en effet les exigences et les attentes à l'égard du secteur financier suisse. Si ce dernier veut qu'à l'avenir, les conditions cadres en Suisse restent équivalentes à celle de l'UE afin de s'assurer l'accès au marché, il doit aujourd'hui se préoccuper de la manière dont les conditions cadre peuvent être adaptées en Suisse, afin d'assurer l'équivalence. Car les signes ne trompent pas: le caractère durable des instituts financiers ainsi que de leurs produits et prestations pourrait devenir la condition à l'accès des instituts financiers suisses au marché européen.

Une chance manquée, sauf si la politique réagit de manière proactive.

«Le secteur financier suisse peut prendre un rôle de leader dans le secteur du développement durable.» (Patrick Odier, Senior Partner de la banque privée Lombard Odier dans la NZZ du 2 mai 2018)

Le développement durable dans le secteur financier n'est pas un thème nouveau ; au contraire il existait bien avant les fintech et le blockchain. La Suisse possède un vaste savoir et de nombreux experts dans ce secteur. En fin de compte, il s'agit de saisir sans attendre ces opportunités novatrices et profitables, de les soutenir et d'établir (à nouveau) la Suisse comme pionnière dans le secteur du financement durable. Cela est intéressant pour l'économie! Mais cela implique aussi que la politique et l'administration se penchent activement sur le sujet. L'avis de droit montre que le plan d'action sur la finance durable met la Suisse sous pression, l'UE établissant de nouveaux points de référence pour ce marché de croissance. Il convient donc d'adapter les conditions cadre afin que le secteur financier suisse continue d'avoir accès au marché européen à l'avenir et soit en mesure de suivre les développements à l'échelle internationale.

Annnonce préalable (mars 2019)

Le WWF Suisse, avec LCR Services AG et PwC Suisse ont formés un groupe de travail. Actuellement en cours de rédaction, une étude commune sera publiée en mars 2019 à Berne. Ce travail expose les conséquences juridiques et économiques du plan d'action européen pour la place financière suisse. D'autres informations suivront à ce sujet.

Informations complémentaires:

- WWF Schweiz: Ivo Mugglin; ivo.mugglin@wwf.ch; +41 44 297 23 31
- LCR Services AG: Matthias Betsche; matthias.betsche@lcr-services.ch; +41 44 251 24 58
- PwC Suisse
 - o Sabine Bartenschlager-Igel, PwC Legal Switzerland, sabine.bartenschlager-igel@ch.pwc.com; +41 58 792 2873
 - o Michael Taschner, PwC Legal Switzerland, michael.taschner@ch.pwc.com; +41 58 792 1087
 - o Stephan Hirschi, PwC Advisory; stephan.hirschi@ch.pwc.com; +41 58 792 2789